



## Vice caché sur un véhicule acheté il y a 72h à un particulier

Par **Breton35**, le **24/02/2010** à **02:14**

Bonjour à tous,

J'ai acheté samedi d'une automobile d'août 1998 totalisant 110 000 Kms première main auprès d'un particulier. La voiture sortait de la révision (facture 109 250 Kms du 9/02/2009) avec changement des disques et plaquettes avant. La voiture a toujours été entretenue en concession (je possède toutes les factures remises par le vendeur). Depuis cette révision, le véhicule a été stocké dans un garage jusqu'à la vente.

Après l'avoir vu sur une annonce internet, et avoir pris contact avec le vendeur par téléphone pour avoir des renseignements précis, je me suis donc rendue à 950 Kms de mon domicile chez ce particulier. La voiture était très propre et effectivement semblait être très bien entretenue. Nous avons donc fait les papiers, j'ai essayé le véhicule (avec un temps d'adaptation car voiture très différente du véhicule précédent pensais-je) et je suis partie avec la voiture. Tout allait très bien mais au fur et à mesure des kilomètres, j'ai trouvé que la boîte de vitesse accrochait anormalement (le moteur était bien chaud donc plus de raison que le véhicule réagisse de la sorte). J'ai donc laissé la voiture à mon amie pendant quelques kilomètres qui a constaté le même problème.

Arrivé à mon domicile, j'ai donc contrôlé l'ensemble des factures fournies et ai constaté qu'une vidange de boîte de vitesse avait été faite par le concessionnaire à 70000 Kms, bien que non conseillée par la marque de cette voiture.

Je me suis donc rendu à mon garage habituel pour qu'un professionnel contrôle le problème

de boîte de vitesse. Bilan plutôt négatif pour une voiture sortant de révision VW (le 9/02/10).

Le bouchon du trou au dessus de l'embrayage était débouché (du coup embrayage un peu rouillé), les vis du haut moteur étaient toutes desserrées (huile sur le moteur mais il aurait fallu que je retire les protections plastiques pour les voir, ce que je n'ai pas fait au moment de l'achat) et enfin suintement au niveau du carter de boîte de vitesse (elle sera donc à changer ou à réparer comme prévu et le meccano m'a conseillé de le faire avant que cela ne casse définitivement). Le devis (que j'aurais demain) devrait s'élever aux alentours de 1500 € (j'ai payé le véhicule au prix de la côte classique soit 4100 €).

Bénéficiant de l'assistance juridique de mon assurance, que puis-je faire sachant que l'achat date de samedi 20 février (de 4 jours) ???

Dans l'attente de vous lire,

Bérenger